

**CEPAC**  
**Procès-verbal de la réunion du Comité Social et Économique**  
**— Séance extraordinaire du 25 avril 2024 —**

Sur convocation du Président du Comité Social et Économique, les membres se sont réunis au siège Estrangin.

*Étaient présents :*

**Pour la Direction :**

Hervé D'HARCOURT  
Cécile IMBERT

Corinne SIMONOT  
Caroline ISNARDON

**Pour les salariés :**

**Titulaires :**

*1<sup>er</sup> collègue :*

Jean-Pierre AVIER (CGT/SUNI/SUD)  
Stéphan BRUNEL (SU/UNSA)  
Christina CALISTO (SU/UNSA)  
Isabelle CECCALDI-FLAUD (SU/UNSA)  
Guillaume DEVICHI (CFDT)  
Laurent INSEQUE (SU/UNSA)  
Guillaume IVALDI (SU/UNSA)  
Matthieu LORENZATI (CFDT)  
Philippe MARTIN (SU/UNSA)  
Robin ROSSI (SNE-CGC)

*2<sup>e</sup> collègue :*

Alain AZEDE (CFDT)  
Marie-Stéphan BERNARD (SU/UNSA)  
Éric DOCHE (SNE-CGC)  
Philippe DURANTI (SU/UNSA)  
Samuel GRANDSON (SU/UNSA)  
Yasmine RAVATE (SU/UNSA)  
Anne ROUGIER (SNE-CGC)  
Nadège SOUBRAT (CFDT)

**Représentants syndicaux :**

Frédéric FOUCHARD (SU/UNSA)  
Lionel JACQUOT (SNE-CGC)  
Patrick PINEAU (CFDT)

**Suppléants :**

*1<sup>er</sup> collègue :*

Jean-Luc AGNEL (SU/UNSA)  
Lise May HOAREAU (CFTC)  
Cécile MARTINO (SNE-CGC)  
M. MAURISSON (SNE-CGC)  
Salim SAFLA (CFDT)

*2<sup>e</sup> collègue :*

Laurent LOPEZ (SNE-CGC)  
Ingrid OUSSOUD (CFTC)

**Invités :**

Thierry ALACHIAN, Pierre ASSANTE (expert-comptable)

## **Ordre du jour**

1. Présentation des arrêtés de compte du CSE 2023 par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes du CSE et vote du CSE sur les arrêtés de compte 2023..... 3
2. Vote du comité social et économique sur le budget prévisionnel des œuvres sociales 2024 ..... 8

*La séance est ouverte à 13 heures 50 sous la présidence de M. D'HARCOURT.*

**M. MARTIN**

La validation des comptes par la commissaire aux comptes aura lieu lors du prochain CSE. En raison du changement de mandature, nous avons demandé des contrôles supplémentaires. Sa mission n'est donc pas encore terminée.

**M. DEVICHI**

Est-il possible de décaler le vote au mois prochain puisqu'il manque des éléments ?

**M. MARTIN**

Oui.

**1. Présentation des arrêtés de compte du CSE 2023 par l'expert-comptable et le commissaire aux comptes du CSE et vote du CSE sur les arrêtés de compte 2023**

*Intervenants : M. Pierre ASSANTE et M. Thierry ALACHIAN.*

**M. ASSANTE**

Je commence par le compte de résultat. Les produits d'exploitation comprennent la subvention de l'employeur (2 % de la masse salariale pour les ASC et 0,22 % pour le budget de fonctionnement) et la participation des ressortissants. La subvention de l'employeur représente 72 % des ressources. Cette contribution augmente de 2 % en 2023 par rapport à 2022, ce qui reflète la hausse de la masse salariale.

Tous budgets confondus, le résultat montre un excédent de 42 000 euros et une capacité d'autofinancement négative à -113 000 euros. Le contrôle URSSAF de 2023 a occasionné un redressement de 176 000 euros. Il a été provisionné en 2022, mais soustrait à la dotation sur l'exercice 2023, ce qui a un impact sur la trésorerie.

La subvention ASC est d'environ 2,9 millions d'euros. Concernant le fonctionnement, il faut noter que des moyens sont mis à disposition par l'employeur à hauteur de 187 000 euros.

Le résultat financier est de 60 000 euros contre 7 000 euros en 2022, ce qui s'explique par la vente des actions Generali qui appartenait au CSE de la Banque des Antilles. Cette vente apporte 58 000 euros alors même que les actions n'étaient pas valorisées au bilan. C'est un résultat financier exceptionnel.

Il faut aussi noter la créance de 34 000 euros de chèques déjeuners périmés (somme perçue en 2024 au titre de 2023). La reprise de dotation prévoyait le redressement de l'URSSAF, mais également le risque de défaillance d'un fournisseur.

**M. MARTIN**

Une année tous les cadeaux de Noël n'avaient pas tous été livrés. Le CSE avait donné un chèque aux enfants à l'arbre de Noël suivant.

**M. ASSANTE**

Le budget de fonctionnement fait apparaître 132 000 euros de subvention. Les frais généraux diminuent de 50 % par rapport à 2022 et atteignent 66 000 euros. Des économies ont été réalisées sur les déplacements (baisse de 27 000 euros). Il y a une formation en moins en 2023. Ce budget montre un excédent de 124 000 euros.

Dans le budget ASC, la subvention représente 67 % des produits. Le résultat est déficitaire, à hauteur de 82 000 euros.

La catégorie des cadeaux au personnel comprend les chèques vacances (512 000 euros), les colis de Noël (258 000 euros) et des parfums (50 000 euros). Elle représente 28 % du budget.

Le budget total des ASC est de 4,4 millions d'euros puisque les bénéficiaires abondent en partie.

La catégorie des enfants vient en deuxième position : fête de Noël, chèques cadeaux (350 000 euros), chèques de rentrée scolaire pour 68 000 euros et les centres aérés (100 000 euros).

Les dépenses sont classées par thématique, à l'exception des territoires d'Outremer qui constituent chacun une catégorie regroupant les différentes thématiques. Toutefois, les chèques vacances et Cesu sont des lignes communes à tous les territoires.

**Mme SOUBRAT**

Pourquoi les documents qui nous ont été transmis ne présentent-ils pas ce niveau de détail ?

**M. ASSANTE**

Vous avez reçu le détail des comptes (budget consolidé) et le compte de résultat par budget, mais en format comptabilité générale. Le document projeté est en comptabilité analytique.

**Mme SOUBRAT**

Nous demandons que l'ensemble des éléments nous soit transmis, y compris la comptabilité analytique.

**M. DURANTI**

Je note.

**M. BRUNEL**

Pouvez-vous préciser ce que recouvre la dépense pour l'arbre de Noël ?

**M. ALACHIAN**

La facture globale est de 240 000 euros et recouvre la location du site, le spectacle et le traiteur. À ce montant il faut ajouter les chèques cadeaux.

**M. ASSANTE**

Je passe à la trésorerie. De façon globale, elle passe de 801 000 euros à 789 000 euros (soit une baisse de 13 000 euros). Le BFR progresse de 143 000 euros : les acomptes 2024 sont facturés aux ressortissants et figurent en

produits constatés d'avance alors que les acomptes fournisseurs 2024 ne sont pas encore payés. Cette évolution compense la baisse de la capacité d'autofinancement.

Il reste 330 000 euros à rembourser pour les deux appartements de Bormes-Les-Mimosas achetés en 2021.

Le patrimoine actif comprend les appartements. Un terrain ne figure pas dans le bilan et sera valorisé au moment de sa vente. Les stocks ne sont pas significatifs. Les autres créances correspondent aux chèques déjeuner périmés (31 000 euros). L'actif atteint 2,357 millions d'euros, en progression de 6 %.

### **Mme SOUBRAT**

Dans les documents il est mentionné la loi Eckert.

### **M. ALACHIAN**

Cette donnée date de la fusion des banques des DOM en 2016. Nous avons reçu des courriers avec une seule adresse pour différents comptes. Le montant de 85 000 euros a été réservé. Après vérification, nous avons remboursé l'argent auprès de deux ou trois associations qui s'étaient manifestées. Ce sont des comptes dormants reversés aux œuvres sociales.

### **M. ASSANTE**

La trésorerie représente un tiers du total de l'actif. Il n'existe aucun risque en matière de solvabilité.

Concernant le bilan du passif, le CSE est financé par ses fonds propres et n'a pas de dette. Les fonds propres s'élèvent à 1,261 million d'euros, progressent de 3 % par rapport à 2022 et représentent 54 % du total du passif. La somme de 658 000 euros correspond aux produits constatés d'avance facturés en 2023 au titre de 2024.

### **M. ROSSI**

Où les frais de gestion des actifs immobiliers figurent-ils ? Ils s'élèvent à 90 000 euros par an, ce qui me paraît élevé.

### **M. ALACHIAN**

La somme comprend les taxes foncières, les impôts, les charges de fonctionnement et l'entretien.

### **M. ASSANTE**

La dotation aux amortissements atteint 58 000 euros.

### **Mme OUSSOUD**

Le produit des locations s'élève en tout à 35 000 euros, ce qui est bien inférieur aux charges.

### **M. MARTIN**

L'objectif est de permettre aux salariés de partir à des prix très inférieurs à ceux du marché. Par exemple, l'appartement de Bormes-les-Mimosas est loué moins de 1 000 euros la semaine en été. L'objectif n'est pas non plus de perdre trop d'argent.

### **M. MAURISSON**

Lors de l'achat de l'appartement en 2021, la communication du CSE indiquait que l'opération se finançait grâce aux sommes du budget ASC non dépensées pendant la pandémie. Il n'a pas été annoncé qu'il serait effectué un prêt.

### **M. DURANTI**

Le financement a été réfléchi avec les comptables. Il a été jugé préférable d'emprunter.

Le budget des œuvres sociales ne devrait pas en effet atteindre ce niveau élevé. Toutefois, la trésorerie s'est construite au fil des années. Il est évidemment possible d'ouvrir le débat sur la façon d'utiliser la trésorerie.

L'achat de l'appartement de Bormes-les-Mimosas a été financé à 25 % par la trésorerie et par l'emprunt pour le reste. Cet investissement est rentable au vu du marché immobilier de la ville.

### **M. DOCHE**

Nous demanderons des explications détaillées plus tard. Je suis convaincu que les ASC proposent des activités au bénéfice des salariés, mais le document n'est pas suffisamment détaillé.

Nous devons nous demander à combien de salariés nous nous adressons. Par exemple, les appartements semblent avoir été loués pour 100 semaines, c'est-à-dire environ 100 salariés, ce qui semble très peu. Je me demande si les moyens du CSE sont mobilisés de la façon la plus optimale au service des salariés et s'il est possible de proposer des offres au profit d'un plus grand nombre de salariés. Cette question se pose pour toutes les activités.

Chaque salarié a-t-il le sentiment de percevoir une contrepartie d'environ 900 euros ? Il faudrait se donner les moyens de répondre à cette question à l'avenir.

Enfin il serait intéressant de connaître le budget des différentes activités de l'Outremer au lieu d'avoir un budget global, ce qui permettrait de savoir si la restitution des ASC se situe à la hauteur des attendus pour chaque salarié.

### **M. DURANTI**

Concernant l'Outremer, la comptabilité par territoire est à votre disposition.

Nous cherchons sans cesse à ce que les ASC profitent au plus grand nombre de salariés. Cette question est récurrente pour les chargés d'activités. Tous les salariés bénéficient des ASC, ne serait-ce que par les chèques vacances. Le montant n'est pas de 900 euros pour chaque salarié, car nous avons fait le choix d'œuvres familiales.

Nous essayons d'être le plus justes et équitables possible, mais il est compliqué de satisfaire tous les salariés dans tous les domaines. Les chargés d'activité se donnent beaucoup de mal et nous essayons de répartir les subventions sur le plus grand nombre.

**M. DOCHE**

Il est vrai que certaines dépenses qui nous avaient étonnés en 2022 ont été drastiquement revues à la baisse en 2023.

À quoi correspond la prime d'assurance de 1 500 euros ? Elle n'existait pas en 2022.

**M. DURANTI**

Nous vous apporterons la réponse.

**M. DOCHE**

Quel est le parc de véhicules des ASC ?

**M. DURANTI**

Deux véhicules ont été achetés en 2018. Ils ne nous sont plus vraiment utiles. Nous déciderons peut-être de les revendre et d'en louer en fonction du besoin.

**M. AZEDE**

Dans le budget de fonctionnement, pour quelle raison la ligne prime d'assurance a-t-elle doublé entre 2022 et 2023 ?

En 2022, 21 000 euros avaient été consacrés à la formation. De quelle formation s'agissait-il ?

À quoi le stock de marchandises de 32 000 euros au 31 décembre 2023 correspond-il ?

Depuis cinq ans, nous demandons à connaître le détail des budgets de l'Outremer. L'ensemble représente 600 000 euros. Comment évaluer le résultat par activité dans la mesure où la donnée est manquante pour l'Outremer ?

**M. ASSANTE**

La comptabilité analytique donne cette information. J'effectue des contrôles de cohérence globale, mais pas dans le détail.

**M. AZEDE**

Nous devrions disposer du même niveau de détail pour la Métropole et pour l'Outremer. Nous répétons cette demande depuis cinq ans.

Le livre des comptes peut-il être mis à disposition de tous les Élus pour les ASC ?

**M. DURANTI**

Je note la demande.

**Mme RAVATE**

Les ASC de l'Outremer sont gérées de façon transparente. Thierry Alachian vérifie chaque centime qui est dépensé. Le budget est octroyé par territoire et chaque équipe locale bénéficie d'une certaine indépendance dans la gestion de ses budgets.

**M. AZEDE**

Je demande à connaître la même information pour l'Outremer et la Métropole.

**Mme RAVATE**

Nous vous transmettrons l'information.

**M. MARTIN**

Nous communiquerons la comptabilité analytique par territoire. La comptabilité des ASC est au périmètre de la CEPAC.

**M. AVIER**

Disposer du même détail sur tous les territoires serait en effet intéressant.

Concernant la gestion immobilière, sans réaliser des bénéfices, équilibrer le budget serait quand même positif. Le déficit actuel est payé par tout le budget des ASC.

**M. DURANTI**

Si nous voulions équilibrer le budget, il faudrait faire payer aux salariés voulant partir en vacances la hausse des frais fixes des appartements. Ce n'est pas notre choix.

**M. MARTIN**

Augmenter les revenus des locations est compliqué, mais nous essayons de proposer des offres pour le week-end.

En 2022, le budget a financé une formation de prise en parole en public pour des Élus. Le budget formation de 40 000 euros est destiné à tous les Élus. Ils doivent solliciter le Bureau pour en bénéficier.

Nous avons un stock de vin et de champagne pour les soirées du personnel. Les achats en gros permettent de bénéficier d'une remise.

**M. AZEDE**

La formation santé et sécurité et économique et sociale est-elle prévue ? Elle est obligatoire.

**M. MARTIN**

Elle est budgétée. Les Élus doivent choisir leur formateur et transmettre leur devis au Bureau. Ce n'est pas le Bureau qui l'organise.

**Mme SOUBRAT**

Nous poserons des questions quand nous recevrons les informations complémentaires.

**2. Vote du comité social et économique sur le budget prévisionnel des œuvres sociales 2024**

**M. MARTIN**

Le document a été transmis il y a deux semaines.

Les orientations des ASC 2024-2027 figureront dans le Règlement intérieur du CSE.



Des activités sont prévues pour tous les territoires. Nous vous présenterons les offres sur la thématique du bien-être.

Nous voulons harmoniser les participations (prise en compte d'un pourcentage et/ou du quotient familial). Nous réfléchissons d'ailleurs sur les tranches de quotient familial, car elles existent depuis 12 années. Il faudrait les actualiser.

Nous sommes en relation avec la Communication pour bénéficier de tarifs auprès de nos partenaires. Nous contactons les CSE d'autres entreprises pour organiser des achats groupés.

Nous élargirons l'inscription en ligne pour les activités de façon à diminuer le traitement administratif par les chargés d'activité. Nous mettons en place des formations pour les chargés d'activités. Ils auront dorénavant un portefeuille d'ayants droit. Le nombre de chargés a vocation à diminuer, mais nous devons maintenir le service auprès des salariés.

Nous développerons les sondages pour recueillir les avis des salariés au sujet des activités.

Nous travaillons étroitement avec l'association CEPAC Sport.

L'organisation des ASC pour la CEPAC nécessite un travail exigeant. Les salariés des ASC ont assez mal vécu un tract récent qu'ils ont perçu comme du dénigrement. Les termes étaient maladroits.

#### **M. DOCHE**

Nous avons fait preuve d'ironie, mais en aucun cas d'une volonté de dénigrer les salariés des ASC. Notre tract critique le mode opératoire.

Nous prendrons rendez-vous avec le bureau des ASC pour obtenir des explications complémentaires.

#### **M. DEVICHI**

Nous posons des questions et si nous n'avons pas de réponse nous posons à nouveau nos questions.

En réunion préparatoire, nous avons posé des questions au sujet du Règlement intérieur, de la partie réglementaire des chèques vacances et de la modification unilatérale des modalités d'attribution.

#### **M. MARTIN**

Nous vous donnerons toutes les informations. Elles vous permettront peut-être de comprendre notre décision.

*Le vote est reporté.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15.*



P MARTIN Secrétaire